

Nombre de Conseillers :	
en exercice	18
présents	13
votants	17

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017 - 16

L'an deux mille dix-sept,
le vingt mars

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2017

PRESENTS :

Mesdames L. GIRARDON-TOURNIER - M. LABOREL-LACITS - G. VILLET - M.-R.

SALOMON- R. L'HAOUA – PHILIPPON Christèle

Messieurs G. GUIGUE - J. ANDRIEUX - J. BUISSON - Ph. ROYER - F. VARON-JJ CARON
J.J. PLASSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme M.-T. TOURNIER - Mme Ch. RIVOIRE - Mme C. CHAPELEIRO -
Mr JM GARCIN – Mme GODARD Jacqueline.

Ont donné procuration :

Mme M.-T. TOURNIER à M. J. ANDRIEUX

Mme Ch. RIVOIRE à Mme M. LABOREL-LACITS

Mme C. CHAPELEIRO à Mme R. L'HAOUA

Mr. JM GARCIN à M. J. BUISSON

Secrétaire de séance : Mme J.J CARON

Révision du PLU : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Sur autorisation de Madame le Maire, Monsieur JOUVE, chef de projet du cabinet VERDI, en charge de la révision du PLU de la commune, présente au Conseil Municipal l'avancement du dossier.

Il fait la synthèse du diagnostic et présente les enjeux mis en évidence ainsi que le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) basé sur 4 axes :

- Préservation du caractère semi rural de la commune
- Poursuite du développement urbain cohérent et maîtrisé
- Confortement du dynamisme économique et touristique
- Soutien du développement par des réseaux adaptés

Après débat, le Conseil Municipal prend acte du projet de PADD présenté par le cabinet d'études.

Délibération adoptée à 17 Voix Pour.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

A Chonas l'Amballan le 20 mars 2017

Le Maire,

L. GIRARDON-TOURNIER



Envoyé en préfecture le 15/05/2017
Reçu en préfecture le 15/05/2017
Affiché le
ID: 038-213601079-20170320-2017_16-DE